

MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°14

OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2018

DOSSIER
ÉNERGIES
RENOUVELABLES
(PAGES 8-23)

SÉCHERESSE, SCOLYTES
L'état d'urgence et
les calamités!

PAGE 2

RÉFORME DU
BAIL À FERME
Les bailleurs seront
coincés jusqu'en 2060,
trop tard pour les
remotiver!

PAGE 3

Utilisation d'huiles
biodégradables en
forêt?

PAGE 4

RÉSOLUTION
BIODIVERSITÉ ECOLO
Quand les propriétaires
ruraux seront-ils enfin
considérés comme des
acteurs à part entière
de la gestion de la
biodiversité?

PAGE 5

Pertinence sociétale des
énergies renouvelables
dans le monde
d'aujourd'hui et
opportunités pour de
nouveaux acteurs de la
société européenne

PAGE 8

CHAUFFAGE BIOMASSE
Une technologie à
envisager chez vous?

PAGE 14

La wallonie envahie
par les éoliennes?

PAGE 21

La Peste et le Choléra en même temps!

Est-ce donc la fin du monde dans nos campagnes? Tandis que des champs brûlent au soleil, des fléaux d'insectes attaquent les arbres et maintenant..., c'est la peste qui s'abat sur les bêtes. Tandis que les hommes des champs se disputent les terres, les forêts sont devenues inaccessibles aux hommes des bois...

L'objectif de remotiver les bailleurs est-il mort-né?

Le 28 juin dernier, le Gouvernement wallon a adopté le projet de décret sur le bail à ferme en première lecture..., avec cependant des points encore « en négociation ». La durée du bail, la cession privilégiée du bail vers les enfants du preneur, la transition des baux existants

vers le nouveau régime et les clauses environnementales n'ont en effet pas encore fait l'objet d'une décision finale du Gouvernement, avant celle du Parlement de Wallonie. **Les principaux acteurs doivent encore être consultés...**

Depuis NTF attend..., non sans avoir manifesté lors de la Foire de Libramont son refus d'avoir un décret qui ne change pas réellement la situation existante. Passer d'un bail à durée indéterminée à un bail de



Lamentations sur la mort des premiers-nés, Charles Sprague Pearce (1877)

4 x 9 ans, cela revient à passer **de l'éternité à la perpétuité**. (voir page 3). C'est simple, **si le décret n'est pas satisfaisant, NTF n'en veut pas**. Et travaillera sur les quelques milliers d'hectares qui sont vendus libres de bail chaque année pour offrir des solutions win-win entre les propriétaires et les gestionnaires de tous bords, y compris environnementaux, qui eux aussi cherchent de nouvelles formes d'accords contractuels.

Évacuation du bois malade et replantations

Si les calamités agricoles ont été immédiatement reconnues en raison de la sécheresse de cet été, si des mesures d'urgence ont été prises pour limiter la propagation de la peste porcine africaine auprès des porcs d'élevage, il n'en reste pas moins que des fléaux se sont également abattus sur la forêt. Une première fois sur les arbres, par la sécheresse, les insectes et la maladie. Puis une seconde sur 63.000 ha, sur leurs propriétaires qui ne peuvent plus ni abattre ni... replanter, et sur les exploitants bûcherons et débardeurs forcés d'arrêter leur travail sans indemnité. **NTF a réuni d'urgence les différents secteurs de la Filière Bois** afin de dégager les mesures d'urgence à prendre et de les déposer chez le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt, René Collin. Les bois attaqués doivent en effet pouvoir être identifiés et évacués au plus vite, et la situation des forêts doit pouvoir être éligible aux mécanismes des calamités.

Suite à la rencontre avec le Ministre Collin, **une Task Force a été mise en place** pour traiter l'urgence des bois scolytés.

Séverine Van Waeyenberge
Secrétaire générale, juriste

DERNIÈRE
MINUTE!

PESTE PORCINE
NTF a demandé...

PAGE 2